

DIA/SEF

DECISION D'ANNULATION

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

- Vu le Décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (08 mars 2023), relatif aux marchés publics
- Vu l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix N° **051/2025/CHUIRC** ayant pour objet :
«ACHAT D'HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES FORMATIONS RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA»
- Vu le basculement du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca (CHUIRC) vers le Groupement Sanitaire Territorial Casablanca – Settat (GST-CS)
- Vu la note de présentation établie par la Division d'Investissements et d'Approvisionnements.
- Vu l'alinéa (b) paragraphe 1 de l'article n°48 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (08 mars 2023), relatif aux marchés publics « Lorsqu'il s'avère qu'il y a des circonstances exceptionnelles qui rendent impossible l'exécution normale du marché »

DECIDE

Article unique :

D'annuler l'attribution des lots n°1 « **BLOUSES ET CHEMISES** » et n°4 « **DIVERS** » de l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° **051/2025/CHUIRC** ayant pour objet «**ACHAT D'HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES FORMATIONS RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA**»

31 AOUT 2026



Le Directeur
Pr. My Hicham AFIF